



DECISION N°2020-48

Désignation du médecin responsable du DIM de territoire du groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS

**Le directeur de l'établissement support du GHT PSY SUD PARIS,
Président du comité stratégique,**

Vu la loi n°2016-41 du 21 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 107 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6113-11-2 et suivants ;

Vu la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS, en date du 30 juin 2016 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en date du 1^{er} juillet 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS ;

Vu l'arrêté en date du 11 août 2015 nommant Monsieur Didier HOTTE en qualité de directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif à compter du 15 septembre 2015 et l'arrêté de maintien dans ces fonctions en date du 21 août 2019 ;

Vu la décision n°2018-59 en date du 6 septembre 2018 portant désignation du médecin responsable du DIM de territoire du groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS ;

Attendu que le président de la Commission médicale de groupement du GHT PSY SUD PARIS a proposé la nomination du Docteur David TOUITOU en tant que responsable du département de l'information médicale de territoire ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Docteur David TOUITOU est nommé médecin responsable du département de l'information médicale du groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS pour une durée de 3 ans.

Article 2 :

La présente décision met fin à la décision n°2018-59 susvisée.

Article 3 :

Monsieur Didier HOTTE, directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud, établissement support du GHT PSY SUD PARIS, est chargé de l'application de la présente décision, qui sera transmise pour information à l'agence régionale de santé Ile-de-France, et publiée sur les sites intranets des trois établissements.

Article 4 :

La présente décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Villejuif, le 25 juin 2020

**Le directeur du GH Paul Guiraud, hôpital support
du GHT Psy Sud Paris,**

Didier HOTTE